

AVIS PUBLIC D'UNE DEMANDE  
DE DÉROGATION MINEURE  
IMMEUBLE SITUÉ SUR LES LOTS 4 102 026 et 4 102 027  
DU CADASTRE DU QUÉBEC,  
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE DRUMMOND,  
SOIT AU 3085 DU BOULEVARD LEMIRE

Avis public est donné que le conseil municipal doit, lors de la séance ordinaire du 22 mars 2021 qui se tiendra à compter de 19 h à l'hôtel de ville de Drummondville, statuer sur une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble ci-haut mentionné.

Cette demande de dérogation mineure a pour effet :

- d'augmenter de 8,36 mètres à 22 mètres la marge avant maximale applicable au bâtiment principal projeté;
- d'augmenter de 8,0 mètres à 9,5 mètres la hauteur maximale applicable au bâtiment principal projeté;

le tout pouvant être assujetti à certaines conditions.

Étant donné les circonstances actuelles et en respect des consignes du Directeur de la santé publique pour la distanciation sociale, la Ville de Drummondville invite les citoyens souhaitant obtenir plus d'information ou soumettre des commentaires à l'égard de ces dossiers à communiquer avec le Service de l'urbanisme d'ici le 22 mars 2021 à 16h30 :

Téléphone : 819 478-6571

Courriel : [accueil-permis@drummondville.ca](mailto:accueil-permis@drummondville.ca)

DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 5 mars 2021.

ME MÉLANIE OUELLET  
Greffière